



Réunion du Comité Syndical

du 18 décembre 2013

CS - 5.15

Tableau annuel des emplois permanents à compter du 1^{er} janvier 2014

La présente séance du Comité Syndical fait suite à celle du onze décembre 2013 au cours de laquelle il a été constaté que le quorum n'avait pas été atteint. Conformément au Code Général des Collectivités « lorsque le quorum n'est pas atteint, le Comité Syndical est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

Alors, le dix-huitième jour du mois de décembre de l'année deux mil treize à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente six, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, président.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Jean-Claude MATHEY, Leouahdi Selim GUEMAZI
S.I.C.T.O.M. : MM. Marcel GRAPIN, Gérard GUYON
C.C.S.T. : M. André HELLE

Délégués suppléants avec voix délibératives :

C.A.B. : NEANT
S.I.C.T.O.M. : NEANT
C.C.S.T. : NEANT

Délégués suppléants sans voix délibératives :

C.A.B. : NEANT
S.I.C.T.O.M. : NEANT
C.C.S.T. : M. Jean LOCATELLI



Etaient excusés

Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Pierre SANTOSILLO, Robert DEMUTH, Jean-François ROOST, Denis JEANGERARD, Pascal MARTIN, M. Daniel FEURTEY, Mme. Françoise RAVEY
Pouvoirs : M. Robert DEMUTH donne pouvoir à M. Leouahdi Selim GUEMAZI
S.I.C.T.O.M. : M. Hervé GRISEY, Roger-Serge TOUPENCE, Roger GAUGLER, Mme. Alexia LAVALLEE
Pouvoirs : Mme. Alexia LAVALLEE donne pouvoir à M. Marcel GRAPIN
C.C.S.T. : MM. Daniel KUNTZ, Claude GIRARD
Pouvoir : NEANT

Délégués suppléants :

C.A.B. : MM. Yves DRUET, Claude GIRARD, Pierre BOUCON, Dominique RETAILLEAU, Jean-Pierre DEMARCHE, Jean-Claude MARTIN, Louis HEILMANN, Monsieur Daniel PASTORI, Mme. Céline RAIGNEAU
S.I.C.T.O.M. : MM. Jean-Pierre SALVADOR, Roland GERMAIN, Thierry STEINBAUER, Alain FIORI, Didier SANSIG, Jacques REUILLARD
C.C.S.T. : MM. Xavier DOMON, Cédric PERRIN



Réunion du Comité Syndical

du 18 décembre 2013

CS - 5.15
Tableau annuel
des emplois permanents
au 1^{er} janvier 2014

RAPPORT
Présenté par M. André HELLE
Vice-Président

Monsieur le Vice-Président rappelle la compétence de l'assemblée délibérante pour créer et supprimer les emplois permanents, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il propose d'apporter au tableau annuel des emplois permanents les modifications suivantes, étant précisé que l'ensemble des emplois concernés sont des emplois à temps complet :

Date d'effet	Emplois concernés	Postes créés	Postes supprimés
1 ^{er} janvier 2014	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	
	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe		1
1 ^{er} avril 2014	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	
	Technicien principal de 2 ^{ème} classe		1
1 ^{er} novembre 2014	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	2	
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		2
	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1	
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe		1
		5	5

Ces modifications prennent notamment en compte le déroulement de carrière du personnel au titre des avancements de grade.

Le comité technique paritaire a été consulté le 4 décembre 2013 au regard de la suppression des emplois.

Les modifications proposées ont pour effet d'établir ainsi qu'il suit le tableau annuel 2014 des emplois permanents, à compter du 1^{er} janvier prochain :

Grades	Postes ouverts	Postes pourvus
Ingénieur principal détaché dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services	1	1
Ingénieur principal	1	1
Attaché principal	1	1
Chargé de mission	1	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	2	2
Agent de maîtrise principal	3	3
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	9	9
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	15	15
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	4	4
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	2	2
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1	1
	43	43

A compter du 1^{er} avril 2014, et compte-tenu des modifications proposées ci-avant, le tableau sera le suivant :

Grades	Postes ouverts	Postes pourvus
Ingénieur principal détaché dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services	1	1
Ingénieur principal	1	1
Attaché principal	1	1
Chargé de mission	1	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Agent de maîtrise principal	3	3
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	9	9
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	15	15
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	4	4
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	2	2
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1	1
	43	43

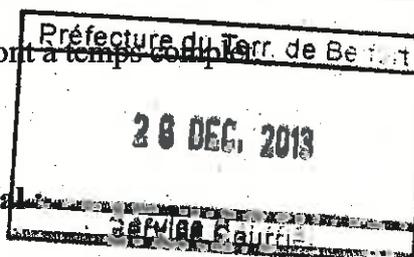
Enfin, à la date du 1^{er} novembre 2014, et compte-tenu des modifications proposées ci-avant, le tableau des emplois se présentera comme suit :

Grades	Postes ouverts	Postes pourvus
Ingénieur principal détaché dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services	1	1
Ingénieur principal	1	1
Attaché principal	1	1
Chargé de mission	1	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Agent de maîtrise principal	3	3
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	11	11
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	13	13
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	2	2
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	3	3
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	2	2
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1	1
	43	43

Il précise enfin que tous les emplois sont à temps complet.

Ceci exposé,

A l'UNANIMITE, le Comité Syndical



- VALIDE les modifications du tableau des emplois permanents telles que proposées par le présent rapport
- ARRETE en conséquence le tableau annuel des emplois permanents au 1^{er} janvier 2014, tel que présenté ci-dessus
- ARRETE également ce même tableau aux échéances des 1^{er} avril et 1^{er} novembre 2014
- AUTORISE l'inscription au budget primitif 2014 des crédits correspondants.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 18 décembre 2013, ladite délibération ayant été affichée par extrait le _____ conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dépôt en Préfecture le _____

POUR EXTRAIT CONFORME



Leouahdi Selim GUEMAZI